

**Une voix:** C'est ce que nous faisons!

**M. Argue:** Quelqu'un dit «C'est ce que nous faisons». Chaque fois qu'ils prononcent cette parole, le nombre de nos chômeurs s'accroît. Voici la suite de la citation:

Le deuxième objectif du gouvernement est «de poursuivre, autant que la chose est pratique, une politique de paiement au fur et à mesure». Cela n'est tiré d'aucun dogme de ce qu'on peut appeler l'orthodoxie financière, mais de la connaissance des injustices connues et avérées et des effets dissolvants et ruineux du relèvement des prix et des revenus par l'inflation.

Ni le gouvernement actuel ni aucun autre gouvernement ne trouvera de solution à la crise économique actuelle à moins d'être disposé à prendre en main notre économie nationale. Durant la guerre, il a fallu imposer certaines restrictions sur le change étranger. Le gouvernement a tenté de modifier la valeur du dollar canadien. Il faut insister davantage là-dessus, et tenter de réduire la valeur du dollar canadien et, ainsi, d'augmenter les prix des exportations canadiennes. Tout cela peut occasionner des pressions plus fortes. Dans un régime économique comme le nôtre, où s'accroît le contrôle exercé par les grandes compagnies, le gouvernement actuel doit être disposé à prendre toutes les mesures nécessaires pour réglementer les prix de nos principales denrées dont la production est entre les mains de monopoles ou de semi-monopoles.

Une telle action d'ensemble s'impose, selon moi, si le gouvernement veut assurer le bon fonctionnement de notre démocratie, assainir le climat économique et faire respecter de nouveau le Canada parmi les pays du monde. Par là, je ne prétends pas qu'il faille s'attacher uniquement aux choses matérielles. Le gouvernement devrait songer à certaines choses de grande valeur au point de vue culture. Il devrait songer à créer un ministère de la culture et des objectifs nationaux, un ministère qui donnerait des conseils et stimulerait le progrès des arts et des sciences, pour le plus grand bien des Canadiens.

J'ai essayé de signaler certaines choses auxquelles le gouvernement devrait, à mon sens, consacrer ses efforts. Le budget principal des dépenses pour cette année, qui a été déposé à la Chambre aujourd'hui, démontre que la vision est une chose du passé, que le gouvernement a oublié les nombreuses promesses qu'il a faites au peuple canadien.

Rien, dans les dépenses prévues dans le budget principal, ne laisse prévoir un assaut d'envergure contre le chômage, ni les programmes nécessaires pour créer le plein emploi ou pour hausser les revenus au Canada. Cela ne veut pas dire que le budget ne renferme pas de chiffres significatifs. Dans les prévisions pour l'année courante, les frais élevés de la dette publique, qui se chiffraient

[M. Argue.]

par 680 millions en 1959-1960 et atteignaient 774 millions en 1960-1961, n'ont baissé que d'un million. On voit ce que coûte au pays la politique d'intérêt élevé du gouvernement.

D'après notre groupe, les mesures que j'ai proposées sont nécessaires pour enrayer la crise actuelle au Canada. Le budget à l'étude ne renferme pas ces dispositions. Mais il en contient d'autres qui ont de quoi inquiéter profondément les Canadiens. Je redoute les propositions qu'il énonce en vue de permettre à la Commission du tarif de trancher plus rapidement et plus facilement les questions de tarif; je m'inquiète des modifications envisagées à la loi sur la Commission du tarif qui accorderaient au ministre du Revenu national (M. Nowlan) un pouvoir arbitraire, ainsi que des modifications des modalités de perception de certains droits de douane.

Les Canadiens soupçonnent depuis toujours tout gouvernement tory de favoriser les droits de douanes élevés. Mais il y a plus ici qu'un soupçon enraciné: le budget nous annonce des mesures qui entraîneront la plus grande orgie tarifaire, les augmentations les plus prononcées que notre pays ait jamais connues. En outre, on envisage d'accorder au ministre du Revenu national des pouvoirs arbitraires et étendus qui ne devraient jamais être confiés à un ministre.

Le ministre n'a pas craint d'affirmer la nécessité, pour la commission du tarif, de trancher avec plus de diligence les demandes relatives aux modifications des droits de douane. Il est allé jusqu'à proposer d'en augmenter le nombre de membres, afin qu'elle puisse se diviser en deux à toutes fins pratiques et former deux jurys au lieu d'un seul. Ainsi, nous aurions désormais deux commissions du tarif. Elles pourront siéger simultanément et augmenter les taux de douane deux fois plus vite qu'une seule Commission du tarif.

**M. Bell (Carleton):** Le député ne veut-il pas que la Commission étudie la demande au sujet des huiles végétales?

**M. Argue:** Le député qui m'interrompt pourra préciser sa position plus tard. J'en suis à préciser celle de notre groupe. Voici ce que dit la résolution sur le Tarif des douanes:

a) dans le cas de marchandises autres que celles qui sont fabriquées sur commande et selon certains devis, des marchandises d'à peu près la même catégorie ou espèce sont fabriquées ou produites au Canada; et,

Plus loin:

b) dans le cas de marchandises fabriquées sur commande et selon certains devis, il existe au Canada des moyens appropriés pour la production rentable de telles marchandises dans une période de temps raisonnable.

Ensuite figure ceci:

(3) Toute décision du ministre sera sans appel en ce qui concerne: